

Session extraordinaire du 21 septembre 2015

Abbaye de l'Eau

Discours de Dominique Le Mèner
Président du Conseil départemental de la Sarthe

Cher(es) collègues,

Comme vous le savez, j'ai souhaité organiser cette session extraordinaire pour que notre assemblée puisse débattre des conséquences de la nouvelle loi NOTRe et de la baisse des dotations de l'Etat qui vont profondément modifier notre action dans les prochains mois.

La loi NOTRe, promulguée le 8 août dernier, constitue l'épilogue laborieux de cette supposée réforme territoriale lancée par le 1er Ministre, Manuel Valls, au printemps 2014.

Souvenez-vous, lors de son discours de politique générale, le 8 avril, le Premier ministre annonçait sans aucune concertation, "la suppression des Départements".

Ainsi notre collectivité "avait vécu" selon les termes employés par le Président de la République. Elle n'était plus, à ses yeux, qu'un échelon territorial anachronique voué à disparaître dans les oubliettes de l'histoire...

Mais comme souvent depuis le début de ce quinquennat -avec par exemple l'annonce de la grande réforme fiscale du 1er Ministre Ayrault - cette annonce s'est brisée contre la réalité de notre organisation territoriale et face à l'attachement des françaises et des français-et de leurs élus- à leur département.

Nous sommes alors entrés dans une « drôle de guerre » où l'Exécutif a tenté de transformer le Conseil départemental en une sorte de fédération d'intercommunalités puis essayé de le dévitaliser en lui ôtant la plupart de ses compétences pour en faire une coquille vide.

Mais là encore, nouveau revirement ! Le Premier Ministre est alors contraint de revenir sur son projet et finit même par réaffirmer " le rôle incontournable des départements " lors du congrès de l'ADF en novembre 2014.

Ainsi, après 18 mois de cafouillage territorial, notre collectivité bicentenaire a gagné - semble-t-il -le droit de continuer à exister et d'agir pour améliorer le quotidien de nos concitoyens.

Au final, que reste-il de cette loi qui était censée moderniser notre organisation territoriale ?

Tout d'abord, il me semble qu'elle ajoute de la confusion là où chaque collectivité demandait de la clarification

Malgré la suppression de la clause de compétence générale, les possibilités de délégation, les compétences partagées et les multiples exceptions accroissent l'enchevêtrement des compétences.

Elle se révèle aussi imprécise et laisse de nombreuses questions en suspens.

Par exemple, le texte ne prévoit aucune disposition organisant l'avenir des agences ou sociétés de développement économique et de leurs personnels, organismes que le département ne pourra pourtant plus financer à la fin de l'année prochaine. Cela ne manque pas d'inquiéter les personnels à juste titre comme l'ont été ceux des collèges, des routes ou des transports ...

D'autre part, la "proximité" est malheureusement la principale victime de cette loi.

DES LEVIERS EN MOINS POUR L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

En décidant de remonter au niveau régional l'économie, l'agriculture et les transports interurbains et scolaires, le gouvernement prive notre collectivité des leviers d'action essentiels au développement de nos territoires.

La loi NOTRe donne ainsi l'impression de vouloir « remplir » les compétences du Conseil régional au détriment des politiques départementales qui ont pourtant démontré leur efficacité comme le prouve d'ailleurs l'accroissement régulier des compétences transférées comme les routes nationales dernièrement.

MOINS DE PROXIMITÉ C'EST MOINS D'EFFICACITÉ

A mon sens, ce texte affaiblira aussi le lien entre les citoyens et les élus de terrain qui permet l'adaptation permanente des solutions. La proximité ne se décrète pas, la proximité est un savoir-faire. Elle demeure l'une des caractéristiques des départements.

Ce recul de la proximité se retrouve aussi dans la mise en place d'un nouveau seuil minimal de 15 000 habitants pour les intercommunalités qui, là aussi, est source d'inquiétudes pour tous les élus communaux comme le prouvent les récentes manifestations.

UNE FORME DE RECENTRALISATION AVEC MOINS DE DOTATIONS ET MOINS D'AUTONOMIE FISCALE

Enfin, cette loi marque une rupture dans le mouvement de décentralisation initié par les lois Defferre de mars 1982 et poursuivi en cohérence par tous les gouvernements successifs.

C'est en effet la première fois qu'une réforme territoriale ne présente aucun progrès, que cela soit en matière de fiscalité, d'autonomie locale ou de transfert de compétences.

UNE BAISSSE SANS PRÉCÉDENT DES DOTATIONS DE L'ÉTAT DOUBLÉE D'UNE CRISE ÉCONOMIQUE NATIONALE QUI PERDURE

La baisse historique et brutale des dotations de l'Etat constitue une menace pour l'avenir de nos départements, pour l'investissement dans nos territoires et donc pour nos emplois.

J'ai parfaitement conscience que toutes les collectivités sont frappées par cette réduction de leurs ressources. Cependant, les départements subissent cette

saignée alors que leurs finances sont déjà fortement fragilisées par la hausse continue des Allocations individuelles de solidarité et la baisse de l'activité économique.

En outre, le reste à charge non compensé par l'Etat atteint aujourd'hui 52% des dépenses pour les 3 Allocations de solidarité et 66 % pour le seul RSA en 2014.

Nous détaillerons ces chiffres tout à l'heure à l'occasion de la présentation du rapport.

Ainsi, net des mesures 2014, le reste à charge du département s'élevait à 52M€ (pour mémoire, l'épargne du Département s'élevait quant à lui en 2014 à 58 M€...)

Cela voudrait-il dire que nous contestons l'idée même de faire des efforts ?

Évidemment non !

Mais à ce titre, je voudrais souligner que les départements ont déjà participé au redressement des comptes publics. Ainsi, depuis 2002, ils ont versé pour le compte de l'Etat 48 milliards d'euros non compensés pour le soutien aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux personnes sans emplois.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA se poursuit. Elle témoigne d'une économie qui souffre et de Sarthois qui se trouvent exclus du monde du travail.

Nous touchons aux limites d'un système qui fait supporter aux départements l'incapacité de l'Etat à résoudre au niveau national ces questions indispensables au maintien de la cohésion sociale.

Témoignage concret de cette dégradation des finances : l'Épargne brut de plusieurs départements est déjà tombée à 0 %. Ce qui veut dire concrètement qu'ils n'ont plus aucune capacité à investir !

En Sarthe, grâce à nos efforts de maîtrise des dépenses, reconnus par la Cour des Comptes, le Conseil départemental ne connaissait pas cette situation dramatique et peut encore s'appuyer sur des finances saines.

Cependant, ce fragile équilibre est frappé de plein fouet par une nouvelle baisse des dotations.

En 2014, cette baisse avait d'abord été annoncée à 3,4M€ pour notre département ...

En réalité ce sera une baisse annuelle de 8,2M€ sur trois exercices !!! En 2017, notre département percevra une dotation inférieure de 28 M€ à celle de 2013, soit la moitié de son épargne brute.

En 2017, ce seront près de 63 M€ que l'Etat n'aura pas versé au titre de l'effort national alors que dans le même temps le Président de la République annonce une baisse des impôts sur le revenu ...Comprenez qui pourra !

Par cette décision, l'Etat va diviser par deux la capacité du Département de la Sarthe à investir pour notre territoire !

**POUR LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE C'EST 300 M€ DE BAISSSES
DES DOTATIONS ET DE CUMUL DES NON COMPENSATIONS DE L'ÉTAT
ENTRE 2014 ET 2017 !**

Au total, la baisse des dotations et la non compensation intégrale des charges s'élèveront à 95 M€ en 2017 !

Pour maintenir notre capacité d'épargne Il nous faudra réaliser des économies de 11 M€ en 2016 et 17 M€ en 2017.

Cette décision unilatérale du gouvernement place notre collectivité aux bords du précipice financier. Si nous ne faisons rien, il nous faudrait en théorie augmenter la taxe sur le foncier bâti de 28% ou voir notre capacité d'investissement totalement disparaître !

Il n'en n'est évidemment pas question !

Il est de la responsabilité de cette assemblée de tout mettre en œuvre pour que notre collectivité puisse continuer à investir pour préparer l'avenir et assumer dans les meilleures conditions possibles ses missions essentielles.

La pérennité financière du département passera par le maintien d'un taux d'épargne d'au moins 7% et d'une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.

Cela nécessitera, je le dis avec gravité, des mesures d'économie inédites dans l'histoire de notre collectivité.

Il est donc de notre devoir d'engager dans les plus brefs délais un plan d'actions qui pourrait s'articuler autour de 4 axes principaux.

- Le redéploiement des moyens pour les concentrer sur les missions obligatoires.
- L'abandon ou la réduction d'actions non prioritaires.
- La poursuite de la stabilisation de notre masse salariale.
- Le lissage de la programmation des investissements

Dans cette perspective, les commissions de notre assemblée se réuniront dans les prochains jours pour débattre et proposer des pistes d'économie concrètes.

Au-delà de nos divergences politiques, le fait que nous nous soyons présentés aux dernières élections départementales atteste que nous croyons tous à l'utilité du Département.

Je compte donc sur l'engagement et l'imagination de chacune et de chacun, quelle que soit sa référence, pour trouver les solutions qui nous permettrons de traverser cette épreuve particulièrement difficile.

Je suis conscient que le tableau financier que je vous dresse aujourd'hui est sombre et qu'il peut apparaître décourageant.

Sans vouloir faire preuve de grandiloquence, chacun connaît la célèbre formule de Churchill : « Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. »

Je vous invite donc à faire preuve d'optimisme face à ces défis à relever !

C'est le sens de ce débat qui s'ouvre aujourd'hui et qui se poursuivra en commissions dans les prochains jours.

J'ai confiance dans votre mobilisation et dans le sérieux de votre engagement,

Je vous remercie de votre attention.